

Jacques Massacré & Claire Larbre (suppléante)

LA DROITE DU CŒUR, LES VALEURS DE LA REPUBLIQUE

Maire de Verneuil sur Seine de 1989 à 2001

Conseiller Général des Yvelines de 1982 à 2001

Candidats aux élections législatives 2012

www.jacquesmassacre.fr

Citoyen@jacquesmassacre.fr

Christiane PARAVY

Présidente du COPRA 184,

311 Rue Pasteur

78955 CARRIERES SOUS POISSY

Verneuil sur Seine, le 25 mai 2012

Madame la Présidente,

Je suis heureux de répondre à votre courrier m'interpellant sur ma position relative au dossier du « prolongement de la Francilienne A104 ».

Je sais que vous avez très légitimement interpellé l'ensemble des Candidats aux élections législatives prochaines, sur cette question essentielle qui concerne directement plusieurs villes de notre 7eme circonscription ; **MAURECOURT, ANDRESY, CHANTELOUP, CONFLANS SAINTES HONORINE** et plus largement le département et les départements voisins.

Après avoir consulté votre site internet, je me réjouis que plusieurs candidats aient pris position en faveur du projet de « **redéfinition** » du projet actuel, projet que vous portez avec votre association et les nombreux citoyens qui s'y investissent.

Je veux y voir le signe, qu'enfin, ce projet puisse être **pensé et réalisé** au service des citoyens concernés et dans le strict respect de la réglementation et des engagements pris dans le cadre du Grenelle de l'environnement. Et qu'ainsi, il puisse enfin aboutir dans l'intérêt de tous et du développement économique de notre région.

Après une parenthèse de la scène politique (2001-2012) je m'étonne que depuis 20 ans ce dossier n'ait pu avancer dans le sens d'une solution « **citoyenne, responsable et concertée** » alors même que de nombreux édiles, de toutes tendances politiques, avaient pu prendre position favorablement pour cette démarche d'évidence.

Sans doute faut il y voir la difficulté que peuvent rencontrer les acteurs politiques locaux à faire prévaloir l'**intérêt et la réalité** locale auprès des instances régionales et nationales, souvent dirigée par leurs propres amis.

Pour ma part, je considère que **l'aboutissement du projet du prolongement de l'A104 est prioritaire.**

- Il est le principal moyen de désenclaver notre espace territorial
- Il est la clef de voute d'une conception multi modale et pertinente des transports dans ce même espace.

Pour autant,

- Il ne peut être conçu ou imaginé sans intégrer l'**évidence de son impact environnemental** et sans intégrer un **large processus de concertation**.

A ceux qui affirment que tout autre projet alternatif au tracé actuel est **compliqué et cher**, je réponds que la « **facilité** » n'a jamais fait la **qualité d'un projet politique**. Le **coût de nos renoncements d'aujourd'hui nous le ferons payer demain, au prix fort, à nos enfants**.

Enfin je rappellerais qu'au moins deux « dossiers » majeurs et prétendument insolubles, aux dires de nombreux technocrates, ont trouvé par le passé des issues heureuses dans le respect de notre environnement et de notre qualité de vie sans pour autant desservir notre développement.

- Dans la Commune de Saint Germain en Laye, l'enfouissement de l'A14 sous la Ville et la forêt de Saint Germain en Laye grâce au combat du Député Maire de l'époque Michel Péricard.
- Dans ma Commune le « Règlement de l'Affaire des bois de Verneuil sur Seine », qui à mon initiative et avec le concours des plus hautes autorités, du Département, de la Région et de l'Etat avait permis le classement de la forêt et sa préservation tout en sauvant la municipalité d'une « faillite » annoncée.

A l'énoncé de ces points, vous comprendrez aisément que je puisse signer sans hésitation votre appel à la redéfinition du projet dans le cadre d'une large consultation et dans l'objectif de l'**aboutissement rapide d'un projet respectueux de l'évidence environnementale**. Au delà de cette position de principe j'y ajoute un **engagement supplémentaire**, qui dépasse l'engagement « d'intention » que porte votre interpellation.

Je m'engage dès le lendemain de mon élection, et en priorité, à engager et porter, à vos côtés ce dossier majeur vers son terme attendu.

Comme vous pourrez le lire sur les affiches électorales qui annoncent ma candidature j'invite nos concitoyens à faire leur la posture qui est la mienne pour imaginer notre avenir.

REFUSONS LA RESIGNATION ANNONCEE, NOTRE QUOTIDIEN SERA TEL QUE NOUS LE CONSTRUIRONS.

Dans l'attente du plaisir prochain de pouvoir vous rencontrer et échanger sur ce sujet, je vous adresse, Madame la Présidente, l'expression de mon soutien appuyé à la démarche des citoyens que vous conduisez.

Jacques Massacré

Claire Larbre (suppléante)



Le (ou la) Signataire de la présente résolution s'engage, s'il (ou elle) se trouvait en capacité d'être élu(e), à tout mettre en œuvre dès sa prise de fonction pour obtenir du gouvernement qu'il :

➡ **1-Annule la décision** du Ministre des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer, Monsieur Dominique PERBEN, en date du 24 Octobre 2006 relative au « Prolongement de la Francilienne entre Méry sur Oise et Poissy-Orgeval » et réaffirme par cet acte la continuité de l'Etat à travers les décisions d'annulation prises par trois Premiers Ministres en exercice,

➡ **2-Libère les emprises** foncières correspondantes aux tracés « rouge » et/ou « vert », vieilles de quarante ans et obsolètes au regard de l'urbanisation qui s'est faite à leurs abords depuis plusieurs décennies, démontrant ainsi la sincérité de la décision d'annulation ci-dessus, restituant ainsi aux collectivités locales la maîtrise de leurs plans d'urbanisation locaux dans le contexte de la régionalisation,

➡ **3-Organise toute concertation**, table(s) ronde(s), ou conférence(s) de consensus, permettant aux principaux acteurs du Débat Public de 2006 ainsi qu'aux Conseils généraux absents de ce débat, d'élaborer de nouvelles solutions d'aménagement des transports pour répondre aux besoins de déplacements notamment liés aux projets d'aménagements de la Région et dans le respect des directives, lois, et normes en vigueur tant en France qu'à l'échelon de l'Union Européenne et des engagements issus du Grenelle de l'Environnement.

Fait à :

Remenil S / Seine le 25 Mai 2012

Date :

JACQUES MASSARON

Nom, signature et cachet :

CLAIRE CARBONÉ (Suppléante)